



Assemblée générale

Distr. limitée
25 mars 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-huitième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Algérie, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet
de résolution A/HRC/28/L.25**

28/...

Prévention du génocide

Dix-huitième alinéa du préambule

Substituer au texte actuel:

Notant avec préoccupation que les déclarations fausses au sujet de faits reconnus comme constitutifs de génocide sur la base des dispositions de la Convention et tel que défini dans cet instrument peuvent risquer de compromettre la lutte contre l'impunité et les efforts de prévention du génocide, tout en réaffirmant la liberté d'opinion et d'expression conformément aux dispositions des articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

